

Envoyé en préfecture le 02/03/2023 Reçu en préfecture le 02/03/2023 Publié le

ID: 007-210701322-20230227-2023_004_DELIB-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois de Février, à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de LARGENTIERE, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni à la Mairie de Largentière, sous la présidence de M. DURAND Jean Roger, Maire, en session ordinaire

Etaient présents: M. DURAND Jean Roger, Mme ANJOLRAS Huguette, M. PAUL André, Mme MAIGRON Agnès et M. GUILLEMIN Alban adjoints, M. ROSE Hermand, Mme. OUZEBIHA Arlette, M. LACROIX Bernard, M. TOULOUSE Thierry, Mme VILLALONGA Marie-Laure, Mme AMRANE Nadia, M. VILLALONGA Jérémy, Mme. FABRE Nathalie, M. DESCOMBES Bruno, Mme FOURNET Claudine, et Mme Juliette OLIVIER.

Absents excusés: Mme FRAY Monique, Mme LEPVRIER Isabelle, et Mme VILLARD Milène.

Procurations: Mme FRAY Monique a donné procuration M. André PAUL, Mme LEPVRIER Isabelle à M. Alban

GUILLEMIN et Mme VILLARD Milène à Mme FOURNET Claudine.

Secrétaire de séance : Mme. Agnès MAIGRON.

OBJET: 2023-004: REVISION DES DROITS DE PLACE:

Monsieur le maire expose à l'assemblée qu'il y aurait lieu de réviser les droits de place fixés par délibération des 29.03.2004, 23.02.2009, 24.03.2011, 03.07.2017 et 14.05.2018 et propose les tarifs suivants.

Il précise que le syndicat des commerçants non sédentaires, informé de cette révision par lettre en date du 25.01.2023 a donné un avis favorable le 31.01.2023.

Abt ANNUEL	01/01 au 31/12	1,20€ le MI
Abt SEMESTRIEL	01/04 au 30/09	1,50€ le MI
Abt TRIMESTRIEL	15/06 au 15/09	2,00€ le MI
JOURNALIER		2,00€ le MI
NOCTURNE	les Vendredi Juillet et Aout	2,00€ le MI

camion d'outillage, forains et producteurs de toute nature :

2,00 € le ml pour la 1/2 journée

- attractions foraines de toute sorte :

1,20 € le m² les jours d'ouverture,

0,60 € le m² les jours de stationnement.

- cirques, représentations diverses :

sous chapiteau : forfait de 60,00 € en plein air : forfait de 15,00 €.

Il invite le conseil à se prononcer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- DECIDE:
- De fixer à compter du 1er Mars 2023, les tarifs proposés
- Dit que la perception des droits de place continuera à se faire, soit par quittance pour les forains ayant souscrit un abonnement (tarif x 10 semaines/Trimestre), soit par des tickets de couleur, sans indication de valeur, ainsi qu'il suit :

Bleu = 1,20 €, Blanc = 1,50 €, Vert = 2,00 € et Rose = 3,00 €.

Nombre de conseillers en exercice : Fait et délibéré à Largentière, le jour, mois et an que dessus 19 Nombre de présents: 16 Au registre suivent les signatures Nombre de votants: 19 Pour extrait certifié conforme Pour: 19 A Largentière, le 27 Février 2023, Contre: 00 Le Maire. Abstention : La Secrétaire de séance

AR

LARGE LARGE

M.

Agnès MAIGRON

Jean Roger DURAND

Le Maire de LARGENTIERE certifie que le compte rendu de la présente délibération a été affichée à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine, prescrit par l'article 56 de la loi du 5 avril 1883 et qu'il n'est survenu aucune réclamation. Le Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte de la Mairie trois jours francs avant celui de la séance.